

**Fiche de synthèse sur la collision survenue le 14 janvier 2016
sur le passage à niveau de Beuveille (54)**

Par décision en date du 14 janvier 2016, une enquête technique a été ouverte sur la collision survenue le même jour, vers 4h00, à Beuveille en Meurthe-et-Moselle, sur le passage à niveau n° 49, entre un train de marchandise circulant entre Longuyon et Hayange et un ensemble routier circulant sur la route départementale n° 18.

Les deux conducteurs ont été légèrement blessés. L'ensemble routier est détruit et 21 wagons ont déraillé.

Les enquêteurs du BEA-TT se sont rendus sur place. Ils ont examiné les lieux, refait le trajet suivi par l'ensemble routier accidenté et rencontré les personnes chargées de l'enquête judiciaire.

Ils ont obtenu communication de tous les documents nécessaires à l'enquête technique, notamment des enregistrements numériques des véhicules, train et ensemble routier, des pièces utiles du dossier de flagrance et des éléments transmis par le représentant de l'État dans le département ainsi que par les gestionnaires routiers et ferroviaires.

Il ressort des investigations menées que les circonstances de l'accident sont les suivantes :

- les conditions météorologiques sont de saison. La température de l'air est négative. Les chaussées sont humides et, par endroit, verglacées ;
- le passage à niveau n° 49, est équipé de deux demi-barrières, de feux rouges clignotants et d'une sonnerie. Il est annoncé aux usagers routiers par la signalisation adéquate, un panneau de danger placé 150 mètres en amont ;
- la route départementale n°18 y arrive après une courbe à droite en descente. Le passage à niveau est visible 120 mètres avant d'y arriver. Les 50 derniers mètres de la chaussée sont verglacés. La chaussée n'a pas encore été traitée ;
- le poids lourd, parti quelques minutes avant l'accident du domicile de son conducteur, arrive en vue du passage à niveau à la vitesse de 84 km/h. À la vue des barrières fermées et des feux rouges clignotants, son conducteur freine en urgence. L'ensemble routier glisse dans les derniers mètres et fait irruption sur l'emprise ferroviaire au moment de l'arrivée du train ;
- le train de marchandise percute l'ensemble routier à 3h58, à la vitesse de 77 km/h.

Aucune anomalie, concernant tant les infrastructures, ferroviaires et routières, que les véhicules, train et ensemble routier, et leurs conducteurs, n'a été détectée.

Les circonstances de cette collision ne font pas apparaître de facteurs susceptibles de donner lieu à des recommandations préventives.

En conséquence, la présente fiche a été établie aux fins de conclusion de l'enquête.

